CHAPITRE 5 - ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE PAR ÉQUIPES

Participation

2.5.1 Le nombre de coureurs par équipe est fixé dans le programme - guide technique et doit être 2 au minimum et 10 au maximum.

Distance

2.5.2 La distance maximum des épreuves contre la montre par équipes sera de:

		Kilométrage Maximum		
		Calendrier UCI	Calendrier FFC	Calendrier Régional
Hommes	Elite Pro, Elite, Open, Access	100	80	50
	U23	80	80	50
	U19	70	50	50
	Masters	70	-	-
	Access			30
	U17 (1)			30
	U15(1)			15
Femmes	Elite Pro, Elite, Open, Access	50	50	50
	U19	30	30	30
	U17(1)			30
	U15(1)			15

(1) Equipes de 4 compétiteurs maximum avec utilisation de vélos classiques

Parcours

2.5.3 Le parcours doit être sûr et parfaitement signalé. Il doit être suffisamment large et éviter les virages trop accentués.

Dès le départ de l'épreuve, il ne pourra être emprunté que par les coureurs en course et les véhicules suiveurs.

2.5.4 Les distances restant à parcourir doivent être indiquées visiblement tous les 10 km au moins. Le dernier kilomètre doit être signalé par la flamme rouge. Pour les épreuves en côte, chaque kilomètre doit être indiqué.

2.5.5 L'organisateur doit prévoir à proximité du départ un parcours d'échauffement d'au moins 800 mètres.

Ordre de départ

2.5.6 L'ordre de départ est fixé par l'organisateur suivant un critère objectif à reprendre dans le programme - guide technique de l'épreuve.

2.5.7 L'ordre de départ des épreuves contre la montre par équipes dans le cadre des épreuves par étapes est réglé par l'article 2.6.22.

2.5.8 Les équipes prennent le départ à intervalles identiques. Toutefois cet intervalle peut être augmenté entre les équipes partant en dernier lieu.